

DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE  
DE LA TRANSFORMATION PUBLIQUE

*Paris, le 14/06/2018*

*Communiqué de presse*

**Le gouvernement lance l’expérimentation   
de l’intelligence artificielle dans l’administration**

L’intelligence artificielle (IA) est un enjeu d’avenir. Avec **AI for humanity,** lancé en mars 2017, le gouvernement souhaite que l’État se saisisse pleinement du potentiel de l’IA et l’intègre dans la conduite de ses missions, pour un meilleur service rendu aux usagers.

Pour initier ce mouvement, la **direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC)** et la **direction interministérielle de la transformation publique (DITP)** lancent, dans le cadre du **programme d’investissements d’avenir (PIA),** un **appel à manifestation d'intérêt** **(AMI)** pour expérimenter l’**intelligence artificielle** dans les services publics. La **Caisse des dépôts** et consignations (CDC) en est l’opérateur administratif et financier. Le **Secrétariat général pour l'investissement (SGPI)** coordonne l’ensemble du PIA.

Destiné aux opérateurs directs de services publics au niveau de l’État (ministère, opérateur national, etc.), cet AMI s’adresse essentiellement à des acteurs publics désireux d’expérimenter à la fois des approches (techniques d’intelligence artificielle) et des modes de travail innovants (méthodes « agiles ») pour aborder sous un autre angle leurs problématiques métier. Pendant 10 mois (sur la période 2018 et 2019), les lauréats bénéficieront d’un accompagnement :

* technique, pour monter en compétence sur les technologies d'intelligence artificielle,
* stratégique, pour appréhender la transformation du métier associée aux technologies d'intelligence artificielle.

À la clé ? Un prototype fonctionnel expérimenté auprès d’utilisateurs (agents ou administrés).

Les lauréats seront sélectionnés sur les critères suivants :

* Bénéfices potentiels internes et externes pour l’action publique, liés à l’utilisation de l’IA sur le périmètre métier proposé ;
* Pertinence technique du projet ;
* Composition de l’équipe d’agents publics impliqués dans le projet ;
* Existence et accessibilité des données nécessaires ;
* Prise en compte des risques éthiques.

**« Avec cette expérimentation, nous montrons que l’État aussi est prêt à se saisir du potentiel de l’Intelligence artificielle pour transformer l’administration en profondeur et libérer la créativité de ses agents, afin d’offrir aux citoyens un service public plus performant et proche de leurs besoins » Mounir Mahjoubi, secrétaire d’État auprès du Premier ministre, chargé du Numérique.**

Découvrez l’AMI **« Pour le développement de l’intelligence artificielle dans l’administration »**  
[www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami-intelligence-artificielle](http://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami-intelligence-artificielle)

**CONTACTS PRESSE**Axelle de Fontgalland (DITP) - 01 71 21 10 90 - [axelle.de-fontgalland@modernisation.gouv.fr](mailto:axelle.de-fontgalland@modernisation.gouv.fr)  
Rachel Wadoux (DINSIC) - 01 71 21 11 98 [rachel.wadoux@modernisation.gouv.fr](mailto:rachel.wadoux@modernisation.gouv.fr)